



Built to Lead

Pour publication immédiate : 15/11/2016

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE LIGNE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉTAT POUR SIGNALER LES INCIDENTS DE PRÉJUGÉS ET DE DISCRIMINATION

Le Gouverneur ordonne à la police d'État, à la police de SUNY (State University of New York) et à la division d'État des droits de l'homme (State Division of Human Rights) d'enquêter sur les autres crimes de haine signalés dans New York

Envoi par le Gouverneur d'une lettre au Secrétariat d'État à l'éducation (State Education Department) pour demander aux écoles de mettre en place des formations destinées au personnel et aux étudiants afin de combattre la discrimination

Pour signaler des incidents de préjugés, contactez le 1-888-392-3644

Gouverneur Andrew M. Cuomo a lancé aujourd'hui une ligne d'assistance téléphonique gratuite pour signaler les incidents de préjugés et de discrimination dans tout l'état. La ligne d'assistance téléphonique soutiendra les efforts de l'état pour protéger les New-Yorkais et permettre à ceux qui sont victimes de préjudices de déposer une plainte auprès de la Division des droits de l'homme (Division of Human Rights, DHR). À la suite d'une légère hausse des récents rapports de discrimination, de menaces fondées sur les préjugés, de harcèlement et de violence, Gouverneur Cuomo a également annoncé des enquêtes entre plusieurs agences sur les crimes de haine présumés dans l'État de New York. Le Gouverneur envoie également une lettre au Secrétariat d'État à l'éducation (State Education Department) pour demander aux écoles de mettre en place des formations dans le but de combattre l'intolérance et de protéger les étudiants de New York.

Ces tout derniers efforts font suite à deux enquêtes distinctes sur des crimes de haine présumés à Wellsville et à Livingston, NY que le Gouverneur a dirigées la semaine dernière.

« New York représente une terre d'espoir et de possibilités pour tous et nous continuerons à nous dresser contre ceux qui cherchent à répandre les politiques de division, de peur et de haine », **a déclaré Gouverneur Cuomo**. « Cet état honore nos différences parce que nous savons que c'est le tissu riche des cultures et des coutumes qui fait de cet état un des lieux les plus formidables et les plus diversifiés du monde. Nous continuerons à travailler avec nos partenaires locaux pour enquêter sur tous les incidents de préjugés signalés et pour assurer que les New-Yorkais se sentent en sécurité et protégés. Tout acte de discrimination ou d'intimidation sera confronté à la pleine application de la loi. »

Les New-Yorkais qui ont été victimes de préjugés ou de discrimination sont encouragés à appeler la ligne d'assistance téléphonique gratuite de DHR au (888) 392-3644 de 9 h à 17 h. Du lundi au vendredi. Si vous souhaitez signaler un crime ou une appréhension pour votre sécurité, appelez immédiatement le 911.

La police de l'État de New York dispose actuellement de 46 enquêteurs assignés aux troupes de l'état. Ces enquêteurs ont été formés pour être experts en crime de préjugés. Les enquêteurs travaillent sur les cas de la police de l'État qui peuvent impliquer des crimes de préjugés et ils sont disponibles pour aider les autres organes de répression dans tout l'état le cas échéant.

De plus, en conséquence de la prévalence accrue de ces incidents dans les écoles, le Gouverneur envoie une lettre à la Commissaire d'État pour l'éducation, MaryEllen Elia. Il y demande au Secrétariat d'État à l'éducation d'exiger des écoles qu'elles mettent en place des formations pour le personnel et les étudiants. Ces formations renforceront les dispositions fermes contre la discrimination incluses dans la loi relative aux droits de l'homme (Human Rights Law) et dans la loi relative à la dignité due à tous les étudiants (Dignity for All Students Act). Elles souligneront l'importance de signaler tout comportement discriminatoire criminel aux autorités policières.

Selon la loi de l'état, une personne commet un crime de haine lorsqu'un délit d'un ensemble spécifique d'infractions est commis en ciblant une victime en raison d'une perception ou d'une croyance concernant sa race, sa couleur, son origine nationale, son ascendance, son sexe, sa pratique religieuse, son âge, son handicap ou son orientation sexuelle, ou lorsqu'un tel acte est commis du fait de ce type de perception ou de croyance. Les crimes de haine peuvent être perpétrés contre un individu, un groupe d'individus ou contre une propriété publique ou privée. En outre, selon la législation de l'État, il est illégal de discriminer pour des motifs de race, d'origine nationale, de religion, d'origine ethnique ainsi que de nombreuses autres catégories protégées.

L'État de New York peut se targuer d'être le premier État du pays à adopter une Loi sur les droits de l'homme, qui offre à chaque citoyen « une chance égale d'apprécier une vie épanouissante et productive. » La Division des droits de l'homme de l'État de New York (New York State Division of Human Rights) est l'agence chargée d'appliquer cette loi, qui interdit toute discrimination liée à l'emploi, au logement, aux lieux publics, au crédit et aux autres compétences à cause de l'âge, de la race, des origines, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'état civil, de handicap, du statut militaire et d'autres catégories spécifiques. Pour plus d'informations sur la loi sur les droits de l'homme et sur le travail de l'agence, veuillez visiter le site web de la Division des droits de l'homme à www.dhr.ny.gov.

Si vous avez été victime d'un crime, vous pouvez contacter le New York State Office of Victim Services (NYS OVS). Il finance 223 programmes dans tout l'état et il fournit des services directs tels que l'intervention de crise et des conseils aux victimes de crimes, y compris les crimes de haine. Ces programmes peuvent également aider toute victime de crime à demander une indemnisation et toute autre assistance de la part de l'agence, ce qui représente un filet de sécurité pour les personnes qui n'ont pas d'autres ressources. Les personnes souhaitant obtenir de l'aide auprès de l'OVS peuvent aussi rechercher un fournisseur de services en ligne : <https://ovs.ny.gov/locate-program>. Pour

de plus amples informations, veuillez visiter : www.ovs.ny.gov.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418